

MESURE 2019 DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT POUR LES ARTISTES-AUTEURS

Actualité pour le web

Ouverture du dispositif « Mesure 2019 de soutien au pouvoir d'achat »

Le dispositif d'aide financière visant à soutenir le pouvoir d'achat des artistes-auteurs est lancé.

Comment en bénéficier ?

- **Vous étiez affilié à l'Agessa / inscrit (affilié ou assujetti) à la Maison des Artistes au 31 décembre 2018**

Vous serez informé par email ou par courrier de votre éligibilité.

Dans votre espace privé, sur secu-artistes-auteurs.fr, vous pourrez retrouver le montant de cette aide et au besoin renseigner ou modifier vos coordonnées bancaires.

Rappel des conditions d'éligibilité :

- avoir perçu des revenus artistiques en 2018 ;
- avoir effectué sa déclaration de revenus et d'activités 2018 et qu'elle soit conforme et complète.

Plus d'infos sur secu-artistes-auteurs.fr

- **Vous étiez assujetti Agessa**

L'ouverture du dispositif se fera dans un second temps. Pour être informé du lancement du dispositif, suivez « La Sécurité sociale des artistes auteurs » sur [Facebook](#) ou consultez les actualités sur le site secu-artistes-auteurs.fr

⇒ **Facebook**

Ouverture du dispositif « Mesure 2019 de soutien au pouvoir d'achat » pour les artistes-auteurs

Le dispositif d'aide financière visant à soutenir le pouvoir d'achat des artistes-auteurs est lancé. Plus d'infos sur secu-artistes-auteurs.fr

⇒ **Twitter**

Ouverture du dispositif « Mesure 2019 de soutien au pouvoir d'achat » pour les #ArtistesAuteurs. + d'infos sur secu-artistes-auteurs.fr #SecuriteSociale #SecuriteSocialeArtistesAuteurs

